

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 22 août 2019 portant nomination à l'Union nationale des professionnels de santé

NOR : SSAS1930488A

La ministre des solidarités et de la santé,
Vu le code de la santé publique;
Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles L. 182-4, R. 182-3 et R. 182-3-3;
Vu la proposition de la Confédération des syndicats médicaux français,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Stéphane LANDAIS est nommé membre suppléant de l'Union nationale des professionnels de santé, en remplacement de Mme Béatrice FAZILLEAUD, au titre des représentants de la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF) et pour la période du mandat restant à courir.

Article 2

La directrice de la sécurité sociale et la directrice générale de l'offre de soins sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 22 août 2019.

Pour la ministre et par délégation :

*La cheffe de service,
adjointe à la directrice de la sécurité sociale,*
M. KERMOAL-BERTHOME

*La cheffe de service, adjointe
à la directrice générale de l'offre de soins,*
S. DECOOPMAN